

QUESTION ET RÉPONSE

APPEL D'OFFRES K1A50-13-9013

Question 1 :

L'énoncé suivant figure dans la demande de proposition :

« Le soumissionnaire doit clairement indiquer les principaux membres du personnel affectés au projet ET doit démontrer dans le cadre de la proposition qu'au moins un membre de l'équipe possède au minimum trois années d'expérience dans l'élaboration d'indicateurs de biodiversité au moyen de données sur la population d'espèces. »

Ici, nous comprenons qu'un membre de l'équipe proposée doit posséder au moins trois années d'expérience dans...

Ensuite :

« Le soumissionnaire doit démontrer dans le cadre de la proposition qu'il a réussi à mener au moins un projet de production d'un indicateur de biodiversité des espèces à l'échelle nationale ou sur une étendue géographique supérieure à 1 000 000 km². »

Par conséquent, est-ce l'entreprise elle-même ou un membre de l'équipe proposée qui doit avoir réussi à mener au moins un projet?

Réponse à la question 1 :

Dans la demande de proposition, le « soumissionnaire » correspond également à l'« entreprise soumissionnaire ».

En ce qui a trait au deuxième critère, l'entreprise elle-même doit avoir réussi à mener au moins un projet, tel qu'il est décrit.